
Enseignement privé à distance

BROCHURE JO 3235

IDCC 2101

Convention collective nationale du 21 juin 1999

[Étendue par arrêté du 5 juillet 2000, JO 21 juillet 2000]

[CC applicable à compter du 1^{er} août 2000]

[Modifiée par accord du 2 octobre 2000 resigné le 29 août 2001, étendu par arrêté du 9 octobre 2002, JO 18 octobre 2002⁽¹⁾

(1) Remplace la CCN du 17 mars 1986 étendue par arrêté du 29 septembre 1986, JO 11 octobre 1986.

]

Avertissement : «Cette convention collective est fusionnée avec la convention collective de l'enseigne-

ment privé indépendant. Toutefois, elle demeure applicable aux entreprises relevant de son champ d'application jusqu'au 19 octobre 2018. Elle est désormais reproduite en annexe de la convention collective de l'enseignement privé indépendant, conformément à la volonté des partenaires sociaux des deux branches»

Signataires :

Organisation(s) patronale(s) :

CHANED.

Syndicat(s) de salarié(s) :

SNEPL-CFTC ;

SNPEFP-CGT ;

FEP-CFDT.

